

Le Conseil de Communauté s'est réuni le mardi 5 MARS 2019 à 18 h 00 dans la salle du conseil de la mairie de GODERVILLE sous la présidence de Monsieur REMOND Franck, Président.

NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS :

- En exercice : 35
- Présents : 31
- Votants par procuration : 4
- Total des votants : 35
-

PRESENTS :

- Mme LESAUVAGE Huguette, Vice-présidente, Maire et Déléguée titulaire d'ANGERVILLE BAILLEUL
- Mme MORISSE Nadine, Maire et Déléguée titulaire d'ANNOUVILLE VILMESNIL
- M. LEMESLE Michel, Maire et Délégué titulaire d'AUBERVILLE LA RENAULT
- M. MABIRE Pascal, Vice-président, Maire et Délégué titulaire du BEC DE MORTAGNE
- Mme GEULIN Isabelle, Maire et Déléguée titulaire de BENARVILLE
- M. FLEURY David, Vice-président, Maire et Délégué titulaire de BORNAMBUSC
- Mme THUMEREAU Brigitte, Déléguée titulaire de BREAUTE
- M. BARTHELEMY Ludovic, Délégué titulaire de BREAUTE
- M. BLONDEL André-Pierre, Maire et Délégué titulaire de BRETTEVILLE DU GRAND CAUX
- Mme DURECU Annie, Délégué titulaire de BRETTEVILLE DU GRAND CAUX
- M. MALO Philippe, Délégué titulaire de BRETTEVILLE DU GRAND CAUX
- M. BLONDEL Jacques, Délégué suppléant de DAUBEUF SERVILLE
- M. FONTANIE Guy, Vice-Président, Maire et Délégué titulaire de GODERVILLE
- Mme GUEROULT Claire, Maire et Déléguée titulaire d'ECRAINVILLE
- Mme OUTURQUIN Béatrice, Déléguée titulaire de GODERVILLE
- M. MOIZAN Gérard, Délégué titulaire de GODERVILLE
- M. MALO Jean-Marc, Délégué titulaire de GODERVILLE
- M. REVOL Philippe, Délégué titulaire de GODERVILLE
- M. MALO Régis, Délégué suppléant de GONFREVILLE CAILLOT
- M. ROUJOLLE Patrice, Maire et Délégué titulaire de GRAINVILLE-YMAUVILLE
- M. ORANGE Mathieu, Maire et Délégué titulaire d'HOUQUETOT (arrivé à 18 h 10)
- M. SOLINAS Christian, Délégué titulaire de MANNEVILLE LA GOUPIL
- Mme BUFFET Michèle, Maire et Déléguée titulaire de MANNEVILLE LA GOUPIL
- M. REMOND Franck, Président, Maire et Délégué titulaire de MENTHEVILLE
- M. DESCHAMPS Benoit, Vice-Président, Maire et Délégué titulaire de SAINT MACLOU LA BRIERE
- M. DECULTOT Hervé, Maire et Délégué titulaire de SAINT SAUVEUR D'EMALLEVILLE
- Mme LECARPENTIER Véronique, Déléguée titulaire de SAINT SAUVEUR D'EMALLEVILLE
- M. BASILLE André, Maire et Délégué titulaire de SAUSSEUZEMARE EN CAUX
- Mme MUTEL Nadine, Maire et Délégué titulaire de TOCQUEVILLE LES MURS
- M. NIEPCERON Hervé, Maire et Délégué titulaire de VATTETOT SOUS BEAUMONT
- Mme ALLAIS Sophie, Vice-présidente, Maire et Déléguée titulaire de VIRVILLE.

POUVOIR :

- De à M. PERIER Philippe à Mme THUMEREAU Brigitte
- De M. RENAULT Jean-Yves à Mme GUEROULT Claire
- De Mme LAVILLE REVET Géraldine à M. REVOL Philippe
- De M. FRIBOULET Alain à M. DECULTOT Hervé

ASSISTAIT EGALEMENT A LA SEANCE : Mme VAILLANT Isabelle et Mme OLIVIER Sandrine

M. BASILLE André est nommé secrétaire de séance.

Concernant le procès-verbal de la précédente séance, il convient d'ajouter à la phrase « le résultat de cette année a présenté un excédent de 3481 €, en 2013 il est passé à 4 446 €, puis à 20 484 € en 2014, 20 252 € en 2015 et 21 285 € » **21 285 € en 2016.**

Après cette remarque, il est adopté à l'unanimité.

RUDOLOGIE

1) Délibération n° 19/2019 : choix du scénario pour l'optimisation et la restructuration des activités de pré-collecte et collecte des déchets

M. DESCHAMPS rappelle l'étude effectuée par le bureau NALDEO et indique que les sites de stockage doivent faire l'objet d'un enregistrement.

Il précise également que la DREAL a relevé des non conformités à la déchèterie.

Aujourd'hui il existe trois sites sur le territoire de la communauté de communes mais seuls deux sont déclarés ; ceux de Goderville et Annouville Vilmesnil. Pour le site de Saint Sauveur d'Emalleville, il n'y a pas de déclaration.

Aujourd'hui, certains dysfonctionnements sont relevés :

- à la déchèterie :
 - Il manque un dispositif de récupération des eaux usées (bassin de 120 m3)
 - Le site pour les batteries n'est pas couvert
 - Les gardes corps sont mal adaptés
 - Il manque des quais pour recevoir les nouveaux flux (films plastiques, placo-plâtre, amiante...)
 - Le local personnel ne permet pas la sécurité du personnel et n'est pas adapté à la mixité...

- à la plateforme d'Annouville Vilmesnil
 - le local n'est pas aux normes
 - il n'y a pas de toilettes
 - les réseaux sont inexistantes

- sur le site de Saint Sauveur d'Emalleville
 - pas de clôture pour limiter l'accès
 - pas de sécurité incendie
 - aucune surveillance
 - ne rentre dans aucun cadre légal

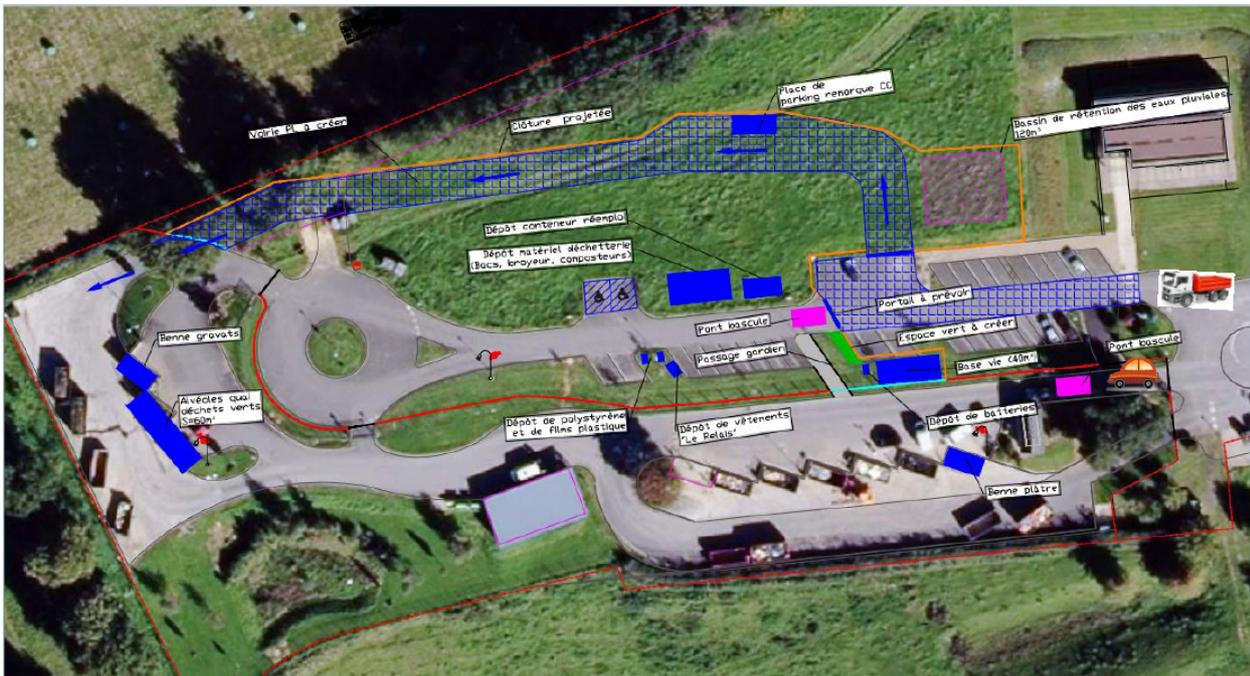
Concernant la tarification, il existe un gros problème d'équité entre les particuliers et les professionnels ; une tarification à la tonne pour les professionnels serait plus équitable et plus fiable et pour ce faire la mise en place de ponts-bascules sur les sites sachant que la mise en place d'un pont sur Annouville Vilmesnil nécessitera d'apporter l'électricité.

Arrivée de M. ORANGE à 18 h 10

Il est proposé aujourd'hui deux scénarios d'optimisation pour l'avenir sachant que le second est celui qui a été préféré par la commission :

- Scénario 1 : déchèterie + maintien de la plate-forme d'Annouville Vilmesnil et suppression du dépôt de Saint Sauveur d'Emalleville

SCENARIO 1 – ESQUISSE GRAPHIQUE



- Scénario 2 : centralisation des déchets verts de la déchetterie

SCÉNARIO 2 - ESQUISSE GRAPHIQUE



M. DESCHAMPS indique que la centralisation sur Goderville permettrait de repenser les horaires d'ouverture. Il informe également de la création d'un atelier de maintenance sur le site.

Le chiffrage des deux scénarios est le suivant :

GODERVILLE		
Postes	Scénario 1	Scénario 2
INSTALLATION DE CHANTIER - ETUDES	7 600 €	7 600 €
TRAVAUX PREPARATOIRES / TERRASSEMENTS	1 400 €	2 700 €
CHAUSSEE - VOIRIE	60 000 €	194 800 €
SIGNALETIQUE	2 700 €	4 800 €
MISE EN CONFORMITÉ	35 400 €	35 400 €
GENIE CIVIL - LOCAUX	61 800 €	61 800 €
CLOTURE ET SERRURERIE	30 400 €	55 600 €
FOURNITURES / EQUIPEMENTS	113 400 €	115 800 €
Coût total HT	312 700 €	478 500 €
ANNOUVILLE		
Postes	Scénario 1	Scénario 2
INSTALLATION DE CHANTIER - ETUDES	15 300 €	Arrêt d'activité sur la plateforme
RESEAUX EAU / ELECTRICITÉ	193 300 €	
LOCAL GARDIEN	30 000 €	
ACCES	38 600 €	
SIGNALETIQUE	500 €	
SECURITÉ INCENDIE	3 200 €	
GESTION REJETS AQUEUX	900 €	
Coût total HT	281 800 €	
TOTAL	594 500 €	478 500 €

Le scénario 2 présente un intérêt financier pour la communauté de communes.

M. BLONDEL indique qu'une réserve à incendie se trouve à proximité de la plateforme d'Annoville Vilmesnil, que les garde-corps à la déchèterie viennent d'être faits et pense que le nombre d'entrées sera très important en cas de centralisation surtout le samedi.

M. DESCHAMPS indique que le problème des garde-corps concerne la réception des gravats. Il indique que le nombre d'entrées annuel pour la plateforme est de 8500 et celui de la déchèterie de 44 000. Pour pouvoir garder le même régime ICPE, on ne devra pas garder les déchets verts sur le site, il s'agira uniquement d'un dépôt.

M. MALO Jean-Marc s'interroge en cas de prise du scénario 2, les déchets verts iront jusqu'à la structure du Relais Assistants Maternels.

M. DESCHAMPS indique que non, une plateforme cimentée sera faite et les déchets seront évacués régulièrement.

M. BLONDEL demande quel nombre d'habitants notre déchèterie peut accueillir.

M. DECHAMPS répond entre 15 000 et 20 000 personnes.

M. REMOND rappelle que la TGAP va fortement augmentée, aujourd'hui elle est à 35 €/tonne et va passer à 70 €/tonne en 2025.

M. BASILLE s'interroge en cas d'augmentation du nombre de bennes, il faudra augmenter les contrôles.

M. MABIRE pense qu'il convient de conserver la plateforme d'Annoville Vilmesnil pour les communes limitrophes.

M. BLONDEL demande à qui s'appliquera la tarification à la tonne, il pense que les personnes ayant du terrain peuvent composter et donc produisent moins d'ordures ménagères que les personnes en appartement.

M. DESCHAMPS indique que la tarification à la tonne se fera pour tous.

M. NIEPCERON pense qu'il faudrait étudier la possibilité de mettre la gratuité pour les particuliers et faire une tarification pour les professionnels.

M. DESCHAMPS rappelle qu'il faut trouver 1 600 000 € chaque année pour équilibrer le budget.

Le conseil passe au vote pour le scénario 2, centralisation à Goderville : 29 voix pour, 5 contre (MM LECARPENTIER, DECULTOT, FRIBOULET, BLONDEL Jaques et MABIRE) et 1 abstention (Mme MUTEL)

2) Délibération n° 20/2019 : Instauration d'un tarif REOM pour le camping du Bec de Mortagne.

Monsieur DESCHAMPS Benoît explique que le camping du Bec de Mortagne n'a plus de collecteur pour ses déchets suite à la fermeture de l'entreprise Transport Jourdain.

Le camping souhaite travailler avec la Communauté de Communes pour la collecte et le traitement de ses déchets : les Ordures Ménagères Résiduelles seront pesées.

Monsieur DESCHAMPS propose d'instaurer un tarif de REOM applicable uniquement à cet établissement, à savoir 145 € / tonne d'ordures ménagères résiduelles collectées

Le conseil de communauté, à l'unanimité, accepte cette proposition.

3) Délibération n° 21/2019 : Adoption du règlement de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères.

Monsieur DESCHAMPS explique que suite à l'instauration d'un tarif pour le camping de Bec-de-Mortagne, il convient de modifier notre règlement pour la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM).

Le conseil de communauté, à l'unanimité, accepte cette modification.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

4) Délibération n° 22/2019 : Demande de subvention pour les études opérationnelles et les travaux de requalification des zones d'activités Goderville/Bretteville du Grand Caux

M. REMOND rappelle qu'un seul bureau d'études avait fait une proposition pour la requalification des zones, que 4 réunions ont été organisées et que le travail rendu permet d'avoir un axe de réflexion.

Aujourd'hui l'ensemble des élus n'est pas en adéquation avec les propositions du bureau d'études.

Le coût total issu des études pré-opérationnelles est de 1 357 640 € HT et se décompose de la manière suivante :

- Séquence 1 : 261 000 €
- Séquence 2 : 186 120 €
- Séquence 3 : 251 720 €
- Séquence 4 : 254 100 €
- Réseaux, extension EU et reprise éclairage public : 372 200 €
- Eaux pluviales : 32 500 €

Il précise que les séquences proposées peuvent servir de base de discussion avec les élus et les entrepreneurs et vont permettre de recruter un maître d'œuvre dans le cadre de ce projet et faire une demande de subvention dans le cadre de la contractualisation avec la Région en juin.

Il rappelle qu'il s'agit de séquences et pas de scénarios.

Mme GUEROULT s'interroge, le projet n'est pas figé mais le chiffrage est fait.

M. REMOND répond que le chiffrage des séquences servent de bases mais qu'un coût moindre pourra être déterminé en fonction du scénario qui sera à établir avec un maître d'œuvre.

Mme GUEROULT dit que l'appel d'offres pour le maître d'œuvre sera fait sur ce scénario.

M. MALO Jean-Marc demande si l'avis des entrepreneurs est pris en compte, il pense que le projet est ficelé et que des subventions seront demandées sur ce projet. Il souhaite obtenir la certitude que les différences séquences seront rediscutées avec les entreprises.

M. REMOND répond qu'il faut organiser à minima les choses et que le projet reste à construire.

M. BLONDEL indique que le projet réalisé par le bureau d'études va servir de base aux demandes de subventions et qu'il y aura ensuite des discussions avant la réalisation des travaux.

M. REMOND indique qu'il s'agit aujourd'hui des études opérationnelles de requalification.

M. MALO Jean-Marc pense que si le vote est fait ce jour, il sera inutile de revoter ensuite alors que certaines entreprises ne sont d'accord avec ce qui a été présenté.

M. REMOND répète que la copie est à revoir, que les scénarios sont à écrire ainsi que le montant financier de l'opération.

Mme GUEROULT précise que le projet est mal compris par les entreprises.

M. REMOND répond que certains points ont été relevés mais qu'il n'est pas d'accord avec tout ce qui a été écrit. Il indique qu'une enquête a été faite faite par SMA, que d'autres réunions seront organisées et qu'il existe un problème de compréhension sur les attentes de la collectivité et celles des entreprises.

M. DESCHAMPS pense que tout le monde doit être d'accord pour la réalisation de ce projet.

M. MALO Régis regrette que le bureau d'études ait la science infuse et considère que les élus n'y connaissent rien. Il pense que même si la communauté de communes n'a pas eu le choix pour la sélection du Bureau d'Etudes, elle n'est pas obligée d'accepter ce qui est proposé.

M. REMOND précise que le Département souhaite connaître les travaux envisagés sur la route départementale.

M. MALO Jean-Marc redit qu'il ne veut pas que le vote de ce jour fige le projet.

M. REMOND précise que les préoccupations des élus, des administrés et des entreprises seront prises en compte et que pour les entreprises elles divergent selon l'activité.

Il précise que le recrutement du Maître d'œuvre se fera dans l'année peut être et que la contractualisation se fait pour l'horizon 2021/2022 ; si la communauté ne se positionne pas maintenant, elle devra attendre 5 à 6 ans. Mais cela permet de savoir si le projet sera retenu.

Mme GUEROULT pense qu'il sera compliqué d'entrer dans le centre-bourg et que cela va engendrer des problèmes pour les commerçants de Goderville. Elle précise que les points soulevés n'ont rien à voir avec des intérêts personnels.

M. NIEPCERON dit que le projet sera revu avec l'ensemble des entreprises.

M. REMOND indique que la communauté de communes ne s'est engagée sur aucun scénario et que les séquences seront revues les unes après les autres.

M. DESCHAMPS précise que des entreprises ont signées le courrier vite fait sans prendre la peine de le lire mais ne sont pas d'accord.

M. MALO pense qu'il est difficile de voir par séquence compte tenu que la voie principale est dans toutes les séquences. Il souhaite que le projet soit mieux ficelé avant de demander des subventions.

M. MABIRE précise que l'attribution d'une subvention n'oblige pas à la réalisation des travaux.

M. REMOND indique que l'objet de cette délibération est de savoir si les financeurs suivent et qu'ensuite des discussions auront lieu avec les entreprises, la ville de Goderville et celle de Bretteville ; et qu'un travail en commun sera mené.

Il précise que des réflexions sont en cours avec la ville de Goderville dans le cadre de l'aménagement du centre bourg.

Le conseil passe ensuite au vote : 31 voix pour et 4 abstentions (MM GUEROULT, MALO Jean-Marc, MALO Régis et BLONDEL Jacques).

M. BLONDEL André-Pierre souhaite intervenir dans le cadre du développement économique et plus particulièrement concernant le terrain communal situé entre la ZAE et le voie ferrée.

Il indique que son conseil municipal réuni le 4 mars dernier souhaite informer le conseil communautaire de la démarche de la communauté de communes effectuée auprès du Tribunal Administratif ; en effet le 21 février 2019, la commune a reçu d'un avocat un courrier notifiant le recours formé par la communauté de communes devant le Tribunal Administratif. Le conseil municipal est choqué par cette attaque sans aucune négociation ni concertation.

Il rappelle qu'une rencontre a été organisée le 6 octobre 2018 avec le Président de la Communauté de Communes au sujet du prix du terrain et que depuis cette date la commune attend la réponse à cette proposition.

Son conseil municipal est indigné de cette façon de faire, attaquer devant le Tribunal Administratif une commune membre, il pense que cette façon de faire va ridiculiser la communauté de communes aux yeux de tous et qu'il est difficilement acceptable que les brettevillais paient un avocat pour attaquer leur commune.

Il termine en indiquant que son conseil souhaite rencontrer les élus communautaires afin de trouver une issue à cette affaire.

M. REMOND répond que le dialogue est difficile entre les deux collectivités. La communauté de communes a reçu un courrier concernant la vente d'une parcelle à une entreprise et que cette vente bloquerait le projet de requalification de la zone. Il rappelle que l'activité économique relève de la compétence de la communauté de communes.

M. BLONDEL précise qu'un courrier recommandé a été reçu à sa commune sollicitant l'ensemble des PV et des délibérations prises depuis 1980 et que ces documents représentant un travail très important ont été fournis.

M. REMOND rappelle l'étude menée par FCL, que des rendez-vous ont eu lieu en Préfecture et que la délibération donnant la compétence à la communauté de communes date de 2007.

Mme GUEROULT ne comprend pas pourquoi la communauté de communes attaque la commune.

M. REMOND répond qu'il s'agit de la compétence de la communauté de communes et qu'à plusieurs reprises la commune ne l'entend pas.

Mme DURECU rappelle que le conseil municipal est toujours en attente du retour de la communauté de communes suite à la proposition de prix et demande ce qu'il s'est passé depuis la rencontre du 6 octobre et qu'il n'y a pas de travail de coopération.

M. REMOND répond que l'attente est toujours dans le même sens.

M. BLONDEL que c'est surtout la forme qui gêne et pas le fond.

Mme DURECU indique que le conseil municipal demande une explication.

5) Délibération n° 22bis/2019 : autorisation de demande de subvention pour les aménagements extérieurs de la résidence autonomie La Chênaie et rue St Jacques à Goderville

Monsieur le Président rappelle que l'étude d'attractivité du centre-bourg de Goderville a démontré que la rue St Jacques a été référencée comme faisant partie de l'un des sites stratégiques de la commune.

La ville de Goderville souhaite y requalifier les espaces urbains et piétons.

La requalification de cette rue s'inscrit également dans le projet de réaménagement du parvis de la résidence personnes âgées « La Chênaie » envisagé par la Communauté de Communes ainsi que la requalification du bâtiment Jeeh Pneus qui serait transformé en pôle petite enfance.

Monsieur le Président explique qu'il est souhaitable de mener en commun les projets des deux collectivités en coordonnant ensemble les actions et les travaux en découlant. Le coût total pour les deux collectivités est estimé à 200 000 euros HT dont 112 000 euros pour la Communauté de Communes.

A cela s'ajoute pour la Communauté de Communes, un coût de travaux de 180 000 euros HT pour le réaménagement des extérieurs de la Résidence Personnes Agées.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- ACCEPTE les projets tel que présentés,
- AUTORISE le lancement des marchés de travaux des aménagements extérieurs de la résidence autonomie La Chênaie et la rue St Jacques situées à Goderville, et la signature de ces derniers avec les entreprises les mieux-disantes,
- AUTORISE le Président à solliciter tous les organismes financeurs afin de demander des subventions au taux le plus élevé possible.

URBANISME

6) Délibération n° 23/2019 : Prescription de la modification simplifiée du PLU de la commune de Bretteville du Grand Caux

M. le Président informe du projet de construction par la commune de Bretteville-du-Grand-Caux d'une résidence Séniors de 12 logements collectifs de 1000 m² de surface de plancher à proximité de l'école communale,

Considérant la demande de l'architecte 9bis architecture et de la commune de modifier la hauteur maximale autorisée dans le règlement du PLU et de la porter de 6,50m à 7m,

Considérant la demande de modifier l'aspect extérieur autorisé dans le règlement du PLU et de permettre l'absence de débord de toiture en pans longs et sur pignons,

Considérant la demande de modifier l'aspect extérieur autorisé dans le règlement du PLU et d'autoriser :

- une pente de toiture inférieure à 40°,
- l'usage de zinc comme matériau de toiture.

Les modalités de concertation proposées sont la mise à disposition du public d'un registre dans les locaux de la commune de Bretteville et dans ceux de la Communauté de communes pour y consigner les observations et propositions.

Le projet de modification simplifiée du PLU sera notifié au préfet et aux PPA avant l'ouverture de la mise à disposition du public. Le cas échéant, les avis émis seront joints au dossier de mise à disposition.

Le conseil de Communauté, à l'unanimité, décide de prescrire la modification simplifiée n°1 du PLU de la commune de Bretteville-du-Grand-Caux, de retenir les modalités de concertation proposées, autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires.

7) Délibération n° 24/2019 : autorisation de demande de subventions pour la réalisation d'un nouveau parking à la gare de Bréauté

M. REMOND informe qu'il est nécessaire de réaliser des nouveaux sondages sur le parking Nord (P2) situé à la gare de Bréauté (76110) suite à deux premières études qui n'ont pas permis de circonscrire le risque. De plus, les effondrements s'accroissent. Les investigations commencent aujourd'hui

L'avenir de ce parking étant incertain, Il propose d'étudier une possibilité de réalisation d'un nouveau parking situé près de la crèche de Bréauté, sur un terrain appartenant à la Communauté de Communes. Le montant des travaux est estimé à 175 000 euros HT.

Des investigations devront aussi avoir lieu sur la parcelle concernée pour un montant de 20 000 euros HT.

M. BLONDEL demande s'il ne serait pas préférable de faire une étude sur la mobilité au lieu de faire des parkings. Il rappelle que le trafic à la gare augmente chaque année de 3 %.

Il demande si dans le cadre du PLUI il ne serait pas possible de s'orienter pour l'aménagement d'un parking de délestage sur la commune de Goderville.

M. NIEPCERON demande pourquoi les cars qui passent à Goderville ne desservent pas la Gare.

M. REMOND indique qu'il y a un manque de communication sur la présence de cars à la Gare et qu'une réflexion est en cours sur Goderville.

M. NIEPCERON pense que pour 43 places créées, à 4 000 € la place cela fait cher et pense qu'il faut solliciter la participation des autres collectivités.

M. ORANGE indique que des administrés de Montivilliers viennent prendre le train à Bréauté.

M. BLONDEL pense qu'il pourrait être envisagé de faire payer les utilisateurs hors canton et que du co-voiturage soit privilégié. Il pense qu'il faudrait également faire payer les personnes laissant leur voiture toute la semaine sur le parking ;

M. REMOND indique qu'une réflexion doit être menée pour désengorger les parkings.

Après ces discussions, le Conseil Communautaire, à l'unanimité autorise le Président à :

- lancer des études de réalisation d'un nouveau parking situé à la Gare de Bréauté,
- solliciter tous les organismes financeurs afin de demander des subventions au taux le plus élevé possible.
- solliciter les EPCI environnants afin de leur demander de devenir partenaire financier dans la réalisation de ce parking.

TOURISME ET CULTURE

8) délibération n° 25/2019 : tarification des animations culturelles organisées par la communauté de communes « Campagne de Caux »

Madame ALLAIS propose les tarifs suivants pour les animations 2019 :

> Bal des P'tits pieds du 17 avril 2019 :

Tarif pour les 0-18 ans : 4 euros

Tarif pour les plus de 18 ans : gratuit

> Gourm'randise de Pentecôte du 10 juin 2019 :

Tarif randonnée + repas + spectacle : 15 euros

Tarif randonnée seule : 2 euros

> Sortie champignons du 12 octobre 2019

Tarif unique de 3 euros par personne

> Spectacles du Festival Marionnettes n'Caux du 30 octobre au 3 novembre 2019 :

Pour tous les spectacles (sauf « Huguette Poupon » de la Compagnie Adzel le vendredi 1er novembre à 20h30) :

- Entrée 13 ans et plus : 6 euros
- Entrée 1 à 12 ans : 4 euros
- Entrée moins de 1 ans : Gratuit

Pour le spectacle « Huguette Poupon » de la Compagnie Adzel le vendredi 1er novembre à 20h30 :

- tarif unique : 8 euros

Le conseil de communauté, à l'unanimité, accepte cette proposition.

9) Délibération n° 26/2019 : autorisation pour le Président à demander une subvention auprès du conseil départemental dans le cadre de l'appel à projet 2019 « promotion touristique et nouvelles technologies » - acquisition borne numérique et réalisation film promotionnel.

Madame ALLAIS explique que la Communauté de Communes Campagne de Caux ne dispose pas d'un Office de Tourisme mais d'un Point Info Touristique dont l'amplitude horaire est d'environ 36 h/semaine. Et ces 36h ne sont pas forcément réparties sur les périodes de circulation des touristes.

Afin de proposer une information 24h/24h dans un endroit facilement accessible, la commission Tourisme & Culture propose, dans le cadre des actions affectées à la taxe de séjour :

- l'achat et l'installation d'une borne numérique tactile sur le parking de la Communauté de Communes Campagne de Caux.

Le montant estimé du coût est de 10 000,00 euros HT.

- la réalisation d'un film promotionnel sur notre territoire, faisant suite à celui réalisé en 2019 et intitulé « Welco'Meuh en Campagne de Caux ».

Il s'agira d'un clip de 2 minutes ayant pour thématique « Artisanat, gastronomie, produits locaux ».

Le montant estimé du coût est de 5 000,00 euros HT.

Le conseil de communauté, à l'unanimité, accepte ces propositions.

10) Délibération n° 27/2019 : autorisation pour le Président à demander une subvention auprès du conseil départemental dans le cadre de l'appel à projet 2019 « promotion touristique et nouvelles technologies » - plateforme tourinsoft

Madame ALLAIS explique que la Communauté de Communes Campagne de Caux s'est dotée d'un nouveau site internet offrant une large place au Tourisme. Cette partie est administrée par le service Culture et Tourisme qui d'autre part est aussi le référent Tourinsoft pour le secteur.

Afin de gagner en efficacité et avoir une meilleure réactivité dans la mise à jour des informations touristiques, il convient de relier le site internet à la plateforme Tourinsoft.

Cette plateforme sera également utilisable pour les Fêtes et manifestations.

Le montant estimé du coût est de 5 000,00 euros HT.

Certains élus souhaitent connaître le coût de maintenance annuelle.

Le conseil de communauté, à l'unanimité, accepte cette proposition

M. BLONDEL souhaite que l'entretien et la taille de haies des chemins de randonnée soient effectués.

M. MABIRE s'interroge sur la taille des haies, est-ce une compétence de la communauté de communes ? Cette question sera examinée en commission « voirie »

11) Délibération n° 28/2019 : demande de subvention pour la réalisation du festival marionnettes n°Caux

Madame ALLAIS explique qu'en octobre et novembre 2019, se déroulera le 5ème Festival Marionnettes n'Caux. Cette cinquième édition accueillera 13 spectacles et une exposition. Cet anniversaire sera aussi l'occasion d'un grand lancement festif au Dojo communautaire.

Le montant estimé du coût est de 13 330,00 euros HT.

Le conseil de Communauté, décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à :

- réaliser ce festival,
- approuver les dépenses et à les inscrire dans le budget de l'année,
- solliciter le Conseil Départemental et tout autre organisme compétent, afin de recevoir des subventions au taux le plus élevé possible et à signer tous les documents correspondants.

FINANCES

12) Délibération n° 29/2019 : adoption des comptes de gestion 2018 du receveur municipal des six budgets (budget général, budget collecte et traitement des déchets, budget hôtel d'entreprises, budget eau, budget assainissement , budget assainissement non collectif

Monsieur ALLAIS informe l'assemblée que les Comptes de Gestion de l'exercice 2018, pour les six budgets de la Communauté de Communes, remis par Madame le Percepteur indiquent les mêmes résultats que les comptes administratifs de la Communauté de Communes.

Elle indique que les services Préfectoraux sollicitent une délibération adoptant ces comptes de gestion.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, adopte l'ensemble des comptes de gestion

13) à 18) Délibérations n° 30/2019 à 35/2019 : Approbation des comptes administratifs 2018 des six budgets et affectation des résultats

• BUDGET GENERAL

Mme ALLAIS donne lecture des résultats pour l'année 2018 :

- Section de fonctionnement : les dépenses s'élèvent à 3 700 024,72 € et les recettes à 4 847 807,65 € soit un excédent de 1 147 782,93 €.
- Section d'investissement : les dépenses s'élèvent à 1 247 753,11 € et les recettes à 1 405 815,24 € soit un excédent de 158 062,13 €.

Concernant les travaux de renforcement, il est demandé s'il s'agit d'une provision car il n'y a pas eu de réalisation. Il est indiqué que les travaux ont été réalisés en fin d'année en attente du diagnostic et qu'ils seront payés sur 2019.

Certains élus demandent la transmission du diagnostic aux communes.

Ce diagnostic a déterminé des priorités. La communauté de communes doit maintenant définir les travaux qu'elle souhaite réaliser (gravillonnage ou enrobés) sachant que seuls les travaux d'enrobés bénéficient de subventions de l'Etat et du Département.

M. MABIRE précise que les travaux ne seront plus réalisés sur l'ensemble de la route mais uniquement sur des portions. Sera également pris en compte dans le choix des routes, la fréquentation.

Concernant les frais d'impression, M. NIEPCERON remarque que le coût a été inférieur à ce qui a été prévu ce qui est encore trop cher, mais pense qu'il manque l'impression de plans des chemins de randonnée.

Concernant l'article 6248 : il s'agit des frais de transports

Concernant la taxe de séjour, celle-ci est payée en deux fois en mai et janvier, sur 2018 la communauté de communes n'a encaissé que pour la période janvier à mai.

Certains élus remarquent que la somme encaissée est loin des 20 000 € prévus.

• BUDGET COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS

Mme ALLAIS donne lecture des résultats pour l'année 2018 :

- Section de fonctionnement : les dépenses s'élèvent à 1 658 051,67 € et les recettes à 1 964 740,19 € soit un excédent de 306 688,52 €.
- Section d'investissement : les dépenses s'élèvent à 253 720,27 € et les recettes à 444 036,80 € soit un excédent de 190 316,53 €.

- **BUDGET ACTIVITE ECONOMIQUE**

Mme ALLAIS donne lecture des résultats pour l'année 2018 :

- Section de fonctionnement : les dépenses s'élèvent à 50 320,66 € et les recettes à 52 678,21 € soit un excédent de 2 357,55 €.
- Section d'investissement : les dépenses s'élèvent à 190 452,76 € et les recettes à 1 076 475,11 € soit un excédent de 886 022,35 €.

- **BUDGET EAU**

Mme ALLAIS donne lecture des résultats pour l'année 2018 :

- Section de fonctionnement : les dépenses s'élèvent à 97 584,94 € et les recettes à 298 828,09 € soit un excédent de 192 243,15 €.
- Section d'investissement : les dépenses s'élèvent à 193 087,19 € et les recettes à 26 517,94 € soit un déficit de 166 569,25 €.

- **BUDGET ASSAINISSEMENT**

Mme ALLAIS donne lecture des résultats pour l'année 2018 :

- Section de fonctionnement : les dépenses s'élèvent à 89 818,40 € et les recettes à 374 975,64 € soit un excédent de 285 157,24 €.
- Section d'investissement : les dépenses s'élèvent à 367 292,76 € et les recettes à 83 506,49 € soit un déficit de 283 786,27 €.

- **BUDGET SPANC**

Mme ALLAIS donne lecture des résultats pour l'année 2018 :

- Section de fonctionnement : les dépenses s'élèvent à 57 024,09 € et les recettes à 47 781,61 € soit un déficit de 9 242,48 €.
- Section d'investissement : les dépenses s'élèvent à 88 917,00 € et les recettes à 0 € soit un déficit de 88 917 €.

M. NIEPCERON demande quand seront inscrits les excédents sur les trois derniers budgets.

Mme ALLAIS répond que ceux de l'ex syndicat Bretteville/Saint maclou et de l'ex syndicat de Manneville seront repris aux BP 2019 et que ceux de Goderville seront repris après délibération de la commune de Goderville.

Mr REMOND quitte la salle et laisse sa place à Mr FONTANIE, doyen d'âge qui propose d'approuver les comptes administratifs et d'affecter les résultats comme suit :

BUDGET GENERAL : il est proposé d'approuver le compte administratif 2018 et d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement, à savoir 1 147 782,93 € en investissement.

Le conseil à l'unanimité, approuve le compte administratif 2018 du budget général et décide d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement en investissement.

BUDGET COLLECTE ET TRAITEMENTS DES DECHETS : il est proposé d'approuver le compte administratif 2018 et de reporter la totalité de l'excédent de fonctionnement à savoir 306 688,52 € en fonctionnement.

Le conseil à l'unanimité, approuve le compte administratif 2018 du budget collecte et traitement des déchets et décide de reporter l'excédent de fonctionnement en fonctionnement.

BUDGET HOTEL D'ENTREPRISES : il est proposé d'approuver le compte administratif 2018 et de reporter la totalité de l'excédent de fonctionnement à savoir 2 357,55 € en fonctionnement.

Le conseil à l'unanimité, approuve le compte administratif 2016 du budget hôtel d'entreprises et décide de reporter la totalité de l'excédent de fonctionnement en fonctionnement.

BUDGET EAU : il est proposé d'approuver le compte administratif 2018 et d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement, à savoir 192 243,15 € comme suit :

- en investissement : 167 569,25 €

- en fonctionnement : 24 673,90 €.

Le conseil à l'unanimité, approuve le compte administratif 2018 du budget eau et décide d'affecter la l'excédent de fonctionnement comme proposé ci-dessus.

BUDGET ASSAINISSEMENT : il est proposé d'approuver le compte administratif 2018 et d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement, à savoir 285 157,24 € en investissement

Le conseil à l'unanimité, approuve le compte administratif 2018 du budget assainissement et décide d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement en investissement

BUDGET SPANC : il est proposé d'approuver le compte administratif 2018 et de reporter la totalité de du déficit de fonctionnement, à savoir 9 242,48 € en fonctionnement.

Le conseil à l'unanimité, approuve le compte administratif 2018 du budget SPANC et décide de reporter la totalité du déficit de fonctionnement en fonctionnement.

19) Délibération n° 36/2019 : clef de répartition des excédents de l'ex SIAEPA de Manneville la Goupil

Mme ALLAIS propose de répartir de la manière suivante les excédents :

- 50% : Eau potable ;
- 50% : Assainissement.

Le conseil de communauté, à l'unanimité, accepte cette proposition.

20) Délibération n° 37/2019 : autorisation pour le président à demander une subvention pour l'aide à la voirie intercommunale

M. MABIRE, explique que la Communauté de Communes a établi son programme d'enrobé pour l'année 2019.

Il rappelle qu'il est possible de solliciter le Conseil Départemental afin de recevoir une subvention dont le taux est de 25% uniquement pour les communes ne dépassant pas 2000 habitants.

Il précise également qu'il est possible de solliciter l'Etat dans le cadre de la DETR. Ces derniers subventionnent entre 20 et 30% également pour les communes de moins de 2 000 habitants.

Selon ces critères, le montant des travaux est estimé à 300 000 euros HT pour l'année 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil de Communauté, à l'unanimité, décide, d'autoriser le Président à :

- réaliser ces travaux.
- approuver les dépenses et à les inscrire dans le budget de l'année
- à solliciter le Conseil Départemental et les services de l'Etat dans le cadre de la DETR, afin de recevoir des subventions au taux le plus élevé possible et à signer tous les documents correspondants.

ACTION SOCIALE

21) Délibération n° 38/2019 : autorisation pour le Président à demander des subventions auprès des différents organismes partenaires dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle piscine

Monsieur FONTANIE explique que dans le cadre du projet de construction d'un centre aquatique, la Communauté de Communes peut solliciter différents organismes partenaires tels que le Département, la Région, l'Etat, afin de soutenir financièrement cette dernière.

Le coût total opération estimé est de 6 200 000 euros HT.

M. NIEPCERON indique qu'en commission, il avait été évoqué un coût de 5 800 000 €

M. FONTANIE répond qu'il s'agit du coût global comprenant l'assistant à Maitrise d'œuvre.

Après en avoir délibéré, le conseil de Communauté, décide, à 31 voix pour et 5 abstentions (MM DECULTOT, FRIBOULET, LEMESLE, GUEROULT et RENAULT) d'autoriser le Président à solliciter

les différents organismes partenaires, afin de recevoir des subventions au taux le plus élevé possible dans le cadre du projet de construction d'un centre aquatique et à signer tous les documents correspondants.

22) Délibération n° 39/2019 : renouvellement du plan d'organisation de la surveillance et des secours de la piscine Plein Ciel

Madame LESAUVAGE explique que la Piscine a l'obligation d'être doté d'un Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours (POSS). Ce document est établi par l'exploitant, soit notre collectivité.

Il regroupe l'ensemble des mesures de prévention des accidents liés aux activités aquatiques, de baignades et de natation et des mesures de planification des secours. Celui-ci doit comporter les éléments permettant :

- de prévenir les accidents liés aux dites activités (par une surveillance adaptée aux caractéristiques de l'établissement)
- de préciser les procédures d'alarme à l'intérieur de l'établissement et les procédures d'alerte des services de secours extérieurs ;
- de préciser les mesures d'urgence définies par l'exploitant en cas de sinistre ou d'accident

La piscine est à ce jour doté d'un POSS mais celui-ci nécessite une révision complète. Le nouveau document a été proposé lors de la dernière réunion de commission action sociale.

Le nouveau POSS est exposé au Conseil Communautaire

M. BLONDEL demande si ce renouvellement à un coût.

Mme LESAUVAGE répond que non, il s'agit uniquement de la mise à jour du document existant.

Le conseil de Communauté, décide, à l'unanimité, d'adopter le Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours et d'autoriser le Président à la mettre en application auprès du personnel de la Piscine et à signer tous les documents correspondants.

Départ de M. MALO Jean-Marc à 19 h 55

23) Délibération n° 40/2019 : autorisation pour le Président à lancer une étude dans le cadre d'un audit financier de l'association cantonale d'aides à domicile.

Madame LESAUVAGE Huguette, rappelle que lors de la dernière séance de Conseil Communautaire en date du 22 janvier 2019, M. Paumelle, Président du Comité Cantonal d'Aide à Domicile est venu présenter au conseil, l'association et ses diverses préoccupations quant aux années à venir.

Mme LESAUVAGE rappelle que le Comité cantonal d'Aide à domicile qui intervient sur le territoire de la Communauté rencontre des difficultés financières et que M. Paumelle a interpellé la communauté quant à la pérennisation du service et si une aide éventuelle est possible afin de faire perdurer l'association.

Lors de cette séance de Conseil, M. REMOND, Président de la Communauté, a proposé de prendre un expert afin de connaître les besoins, l'intérêt de reprendre cette compétence...

A cet effet, une société a été sollicitée en vue de faire une proposition d'étude comprenant :

- Analyse de la situation financière de l'association sur les 5 dernières années : situation bilancielle, équilibre du compte de résultat
- Mise en exergue des spécificités liées aux recettes et aux dépenses, des risques portés par l'association (contentieux)
- Personnel : analyse des coûts salariaux et comparaison avec des structures identiques ; Chiffrage du coût global de la dissolution de la structure (en cas d'abandon total sur notre territoire) ; conditions de travail, organisation, absentéisme...
- Analyse du fonctionnement et de l'organisation de l'association : zoom sur les méthodes actuelles de recherche d'activités, préconisations et perspectives d'évolution
- Zoom sur la trésorerie : évolution des disponibilités au cours de l'année
- Entretien avec les responsables de l'association
- Réunion de présentation de l'audit

Le coût de l'étude proposé est de 6 500.00 euros HT.

M. BLONDEL demande si nous connaissons la durée de l'étude et si le but de la communauté de communes est d'aider l'association.

M. NIEPCERON rappelle que les deux problèmes soulevés sont le dédommagement du personnel et la reprise éventuelle par la communauté de communes. Il pense qu'au lieu de faire l'étude il serait préférable de donner directement les 6 500 € à l'association. Il dit que l'audit ne permettra pas d'obtenir d'informations complémentaires.

M. REMOND indique que l'étude permettra au conseil d'avoir des éléments pour se positionner. Après en avoir délibéré, le conseil de Communauté, décide, à 33 voix pour et 1 contre (M. NIEPCERON) autorise le Président à lancer l'étude dans le cadre d'un audit financier de l'association Comité Cantonal d'aide à Domicile et à signer tout document correspondant.

RESSOURCES HUMAINES

24) Délibération n° 41/2019 : Autorisation de mise à disposition d'un agent communautaire à la commune de Goderville

Monsieur le Président propose la signature de la convention de mise à disposition d'un agent communautaire, avec la commune de Goderville, il s'agirait d'une mise à disposition pour une durée de 10 % du temps de travail de l'agent.

M. NIEPCERON dit qu'il est satisfait que l'on puisse aider une commune mais rappelle qu'il avait raison lors du dernier conseil que l'augmentation du temps de travail de l'agent concerné n'était pas nécessaire.

M. REMOND précise que du personnel peut être mis à disposition des communes qui le sollicite, l'intérêt de la communauté de communes étant d'aider les communes.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité autorise le Président à signer cette convention de mise à disposition, ainsi que tout autre document relatif à cette affaire.

25) Délibération n° 42/2019 : renouvellement d'un contrat d'accroissement temporaire d'activités

M. le Président explique qu'un agent occupe le poste de secrétariat au service Action Sociale depuis le 24 septembre 2018. Le contrat de 6 mois de cet agent se termine et les besoins au sein de ce service sont toujours présents.

Il propose donc la reconduction de ce contrat pour une durée de 12 mois.

Le conseil de communauté, à l'unanimité, accepte cette proposition

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 15

Le Secrétaire de séance
M. BASILLE André

Le Président
M. REMOND Franck